

E FOOT 38

PV N° 382



du jeudi 29 mars 2018



SAISON 2017-2018

Journal officiel du District de l'Isère de Football



L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



SOMMAIRE :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> COMITE DIRECTEUR | <input checked="" type="checkbox"/> FUTSAL |
| <input type="checkbox"/> BUREAU | <input type="checkbox"/> RECRUTEMENT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> SECRETARIAT ADMINISTRATIF | <input checked="" type="checkbox"/> REGLEMENTS |
| <input type="checkbox"/> APPEL | <input checked="" type="checkbox"/> SPORTIVE |
| <input checked="" type="checkbox"/> ARBITRES | <input checked="" type="checkbox"/> STADES MUNICIPAUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> DELEGATIONS | <input type="checkbox"/> STATUT ARBITRES |
| <input checked="" type="checkbox"/> ETHIQUE ET PREVENTION | <input checked="" type="checkbox"/> TECHNIQUE |
| <input checked="" type="checkbox"/> FEMININES | <input checked="" type="checkbox"/> TERRAINS |
| <input checked="" type="checkbox"/> FOOT ENTREPRISE | <input type="checkbox"/> DIVERS |

COORDONNEES DISTRICT ET COMMISSIONS

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90
FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETAIRE GENERAL	04 76 26 82 93
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
FOOT LOISIRS	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à

- Monsieur BARDARO Grégory (membre de la Commission Technique) suite au décès de son papa Monsieur BARDARO Michel.

- Monsieur DI BENEDETTO René, (ancien Vice-Président du District) suite au décès de sa maman Madame DI BENEDETTO Teresa.

JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES 8 ET 9 MAI 2018

Suite à un nombre important de candidatures cette saison pour participer à la Journée Nationale des bénévoles, il a été procédé ce jour, le 20 mars 2018, à un tirage au sort, en présence du Président et des salariées du secrétariat du District après avoir effectué une première sélection des clubs n'ayant pas participé à cet évènement sur les 3 dernières saisons.

Voici la liste des heureux candidats retenus à participer à la Journée Nationale des Bénévoles :

CANDIDATS RETENUS	Club / Commission District
LOUIS Janick	Comité Directeur
VIVACQUA Lucie	CLAIX Football
ALLARD Jean Michel : désistement	RO-CLAIX
AMANN Gilbert	DOLOMIEU
BORNE Charlélie	RC VIRIEU FUTSAL
CHAIX Fabrice	CHAMPAGNIER
MEUNIER BLANCHON Christian	OYEU
RIVAL Christophe	FC LA SURE
TARDY Claude	AS GRESIVAUDAN
SUPPLEANT	
COTTE Thierry	ES MANIVAL



Appel à candidatures Assemblée Générale Assemblée Générale d'Été du District

Appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 29 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 30 mars 2018.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

PROPOSITION MEDAILLE DISTRICT 2018

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.



Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré de la médaille de DISTRICT.

Pour cela, merci de compléter le formulaire (à télécharger sur la page d'accueil du site) et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 16 AVRIL** délai de rigueur.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-foot 38 PV N° 382 du 29 mars 2018

TRESORERIE RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs.
(ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –
DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU
COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous in-
former de la date de la mise à disposition de ces relevés.

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Du 19-25 Mars 2018

Amende 11 €

CROLLES	U13
NOTRE DAME DE MESSAGE	U13
MISTRAL	U13
GRENOBLE SPORT ENTREP	ENTA11
CD VARCES	ENTA11
ATSCAF	SA8ENT

FORFAIT JOURNEE

Du 24-25 Mars 2018

Amende 32 €

MOTTIER	D5
ST QUENTIN	D6
VINAY	D6
DOLOMIEU	D6
VALLEE GRESSE	U19
PAYS ALLEVARD	U19
DEUX ROCHERS	U17
GPT ISERE RHODANIENNE	U17
BOURG D'OISANS	U17
USVO	U13
RO-CLAIX	U13
SASSENAGE	FEMA8

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 21 Mars 2018

Amende 90 €

CLAIX	D4
-------	----

FORFAIT GENERAL U15-U13

Du 24 Mars 2018

Amende 68 €

BELLEDONNE GRESIVAUDAN	U15
RIVES	U13
DOMARIN	U15

FM INCOMPLETE

Du 18 Mars 2018

Amende 25 €

PAYS VOIRONNAIS FUTSAL	FUTD3
------------------------	-------

FM NON RETOURNEE

Du 12-18 Mars 2018

Amende 75 €

BOURGAIN	FEMU15
ECHIROLLES SURIEUX	FEMU15
BOURGAIN	U13
SEYSSINET	U13
VOIRON MOIRANS	U13
GPT ISERE RHODANIENNE	U13
DEUX ROCHERS	SA8ENT
ATSCAF	SA8ENT

FMI NON TRANSMISE

Du 24-25 Mars 2018

Amende 75 €

GPT ISERE RHODANIENNE	U15
VALLEE DE L'HIEU	D6

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 MARS 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur
trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club
est transmis à la commission des Règlements, laquelle
effectue une mise en demeure par courrier électronique
avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du
District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont
imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues
au District a un délai total de 4 semaines à compter de
l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser
définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il
est pénalisé par la Commission Départementale des Rè-
glements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes
les équipes du club qui disputent un championnat organi-
sé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 05/03/2018

**Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre)
points au classement concernant toutes leur équipes
en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec
date d'effet le 31/03/2018.**

550032 LA TOUR ST CLAIR FC (sous réserve d'en-
caissement)
539465 MISTRAL FC
554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
580990 PONTCHARRA AS (sous réserve d'encaisse-
ment)
615032 METROPOLITAINS FC
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BELLEDONNE MEYLAN – DJEGHDIR M.
– DURSUN A. – LCA FOOT 38 – BERRABHA A. – UO
PORTUGAL – MAAMIR B. – CHARPENTIER S. – MAA-
MIR B. – TREVISAN L. – MAREY A. – BECHET P. – GI-
ROUD M. – GUILLOT F. – AIT ENNEMER H. – BUOSI B. –

GUILLOT F. – BALDINO C. – BEN SALEM M. – TOUR M. – COTTIER R. – KHOUAJA T. – CUSANNO S. – FC MOIRANS – GUEDOUAR R. – BATELIER M. – SENOUSSE T.

APPEL : BELLEDONNE MEYLAN – DARBON J.M. - VILLEFONTAINE

REGLEMENTS : VILLEFONTAINE – LEVYN DAVID – USVO – ST PAUL DE VARCES

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 27 mars 2018

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Secrétariat : CHAMPELOVIER L. JAMET A. J. SABATINO.

Présents : CALUORI, P. CHARLES J. KODJAJANIAN JM. VELOSO J.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au vendredi 17H. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES et DES OBSERVATEURS

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 08 SEPTEMBRE 2018 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match.**

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPELS:

1) les arbitres NON DESIGNES pour une journée et DISPONIBLES sont AUTOMATIQUENT en RESERVE;
Si le JEUDI à J-3 vous n'êtes pas DESIGNES vous devez APPELER LE DESIGNATEUR au 0617146203.

2) Si vous êtes INDISPONIBLES moins de 48H avant la rencontre vous devez APPELER au TELEPHONE le DESI-

GNATEUR

(SMS et E-MAIL sont INTERDITS) sous peine de suspension.

Notes aux Arbitres officiants en FOOT ENTREPRISES et FUTSAL : une certaine dérive s'instaure au niveau de vos indisponibilités et certains d'entre vous après leurs désignations se mettent indisponible. Ceci est inconcevable, la CDA prendra ses responsabilités envers ces Arbitres.

[DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :](#)

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

[CONTACTS COMMISSION :](#)

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port.District : 07 85 98 74 44 /Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE

KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN

BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE

MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

SARL CHRIS'EXPRESS : La CDA accuse réception de votre courrier, mais maintient sa décision.

COURRIERS CLUBS :

CS Nivolas Vermelle : Demande d'arbitre transmise au désignateur qui tentera de vous donner satisfaction en fonction de ses disponibilités.

A Futsal Pont de Claix : Lu et noté.

COURRIERS ARBITRES :

LAYRAC David : Lu et noté

ZEMZIMI Oualid : Justificatif de votre absence, signé, reçu.

MARTEN Alexandre : La CDA vous a répondu.

EI MENZLI Abdelileh : Rapport reçu, suites à donner par la CDA.

BOUZIDI Azzedine : Certificat médical reçu.

BRIOUA Mourad : La CDA vous a répondu.

PITOU Willy : Absence lors de votre séance de rattrapage théorique. La CDA donnera suite.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 27 MARS 2018

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25
MEMBRES : MM. BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :
E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2017-2018.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

Quelques rappels importants pour les délégués

- Les délégués ne sont pas là pour remplir la FMI à la place des arbitres mais pour la contrôler à la fin avec eux et bien la faire contrôler aux 2 clubs afin d'éviter d'éventuelles erreurs.
- Les Délégués ne doivent pas s'engager auprès des clubs concernant des points de règlement afin d'éviter de leur donner de mauvaises informations

Indisponibilités :

BUOSI Bernard	Du	31/03/2018 13/04/2018	Au	02/04/2018 23/04/2018
BLANCHEFLEUR Bernard	Du	05/03/2018	Au	31/03/2018
COTTIER Raphael	Du	31/03/2018 16/06/2018	Au	31/03/2018 17/06/2018
BECHET Patrice	Du	14/04/2018	Au	14/04/2018

DESIGNATIONS :

Samedi 31 Mars

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	ISLE D ABEAU	CÔTE SAINT ANDRE 2	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
D2 Poule B	ARTAS CHARANTON-NAY	UO Portugal	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
U19 D2 Poule A	RACHAIS	EYBENS 2	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs
Coupe Isere U19	SASSENAGE	ISLE D ABEAU	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs

E-foot 38 PV N° 382 du 29 mars 2018

Samedi 31 Mars				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>Coupe Isere U17 Michelet</i>	<i>CROLLES</i>	<i>LA MURETTE 2</i>	<i>NAVARRO Sébastien</i>	<i>Frais Aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isere U17 Michelet</i>	<i>ECHIROLLES 2</i>	<i>GIERES</i>	<i>GUEDOUAR Ridha</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isere U17 Michelet</i>	<i>TIGNIEU JAMEYZIEU</i>	<i>EYBENS 2</i>	<i>CICERON Fabien</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isere U17 Michelet</i>	<i>LA MURETTE</i>	<i>RIVES</i>	<i>DUTCKOWSKI Yoan</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe U17 Repéchage</i>	<i>ARTAS CHARANTON-NAY</i>	<i>SEYSSINET</i>	<i>HUGOT Daniel</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe U15 Repéchage</i>	<i>SAINT GEOIRS EN VALDAINE</i>	<i>NIVOLAS 2</i>	<i>BOULORD Jean Marc</i>	<i>Frais au Club de Nivolas</i>

Dimanche 01 Avril				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>Coupe Isère Marchiol</i>	<i>RIVES</i>	<i>SAINT ANDRE LE GAZ</i>	<i>COTTIER Raphael</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Coupe Isère Marchiol</i>	<i>CROLLES</i>	<i>VOREPPE</i>	<i>REMLI Amar</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Challenge Augustin Dominguez</i>	<i>VOREPPE 2</i>	<i>SAINT GEORGES DE COMMIIERS</i>	<i>DUTCKOWSKI Yoan</i>	<i>Frais au Club de Saint George De Commiers</i>

Lundi 02 Avril				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>Coupe Isère Marchiol</i>	<i>DOMARIN</i>	<i>UO Portugal</i>	<i>AHMED HEZAM Zine</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>Challenge L Balthazar</i>	<i>O VILLEFONTAINE 2</i>	<i>UNIFOOT</i>	<i>REMLI Amar</i>	<i>Frais au Club d'Unifoot</i>

Samedi 07 Avril				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>D1</i>	<i>ISLE D ABEAU</i>	<i>VER SAU</i>	<i>DUTCKOWSKI Yoan</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>U17 D1</i>	<i>LA MURETTE</i>	<i>VALLEE DE GRESSE</i>	<i>BUOSI Bernard</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>U17 D3 Poule G</i>	<i>CLAIX</i>	<i>PONT DE CLAIX</i>	<i>NAVARRO Sébastien</i>	<i>Frais au Club de Claix</i>
<i>U19 D1</i>	<i>MANIVAL</i>	<i>SEYSSINET</i>	<i>BOULORD Jean Marc</i>	<i>Frais aux 2 Clubs</i>
<i>U19 D1</i>	<i>MARTINEROIS</i>	<i>CROLLES</i>	<i>BECHET Patrice</i>	<i>Frais au Club de Crolles</i>

Dimanche 08 Avril				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D2 Poule A	VOREPPE	SEYSSINS	MORE Claude	Caisse de Péréquation
D2 Poule B	LA MURETTE	DOMARIN	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
D4 Poule E	SAINT MAURICE L' EXIL 2	VAREZE 2	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
D4 Poule B	SAINT JOSEPH RI- VIERE	VER SAU 2	BALDINO Cataldo	Caisse de Péréquation
D5 Poule A	GUINEEN ISERE	MARTINEROIS 3	AHMED HEZAM Zine	Caisse de Péréquation
D5 Poule C	SEREZIN DE LA TOUR	LAUZES 2	COTTIER Raphael	Frais au Club de Lauzes
D1 Féminine	VALLEE DU GUIERS	GRENOBLE FOOT 38 3	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 27 Mars 2018

Présents : MALLET ; GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR, EL GHARBI

COURRIERS

Rapports délégués officiels : Baldino, Ciceron
Courriers du club du Ver Sau, Moirans

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends end afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Rappel : Par décision du Comité directeur du 21 décembre 2017 :

« Aucune correction ne sera faite après clôture de la rencontre par l'arbitre sauf pour les erreurs sur cartons rouges qui seront traitées directement par la commission de discipline d'après courrier de l'arbitre »

CONVOICATIONS COMITE DE PILOTAGE FMI

Le comité de pilotage recevra le mardi 10 Avril à 18h15 Mr Bini Yao ; Mr Segura Romain ; Mr Cornu Royald et Mr Saïda Kamel au district de l'Isère

BONUS-MALUS

Le bonus malus seniors et jeunes est à jour au PV numéro 382 sur le site onglet de la commission

E-foot 38 PV N° 382 du 29 mars 2018

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 381 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Les listes seront validées et donc prises en compte dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée. Les vignettes papier n'existent plus et la validation de votre liste sera publiée par le seul PV.

Listes non reçues le 27 Mars 2018 : Anthon ; Ascol ; Les Avenièrès ; Bizonnes ; Bourbre ; Cheyssieu ; Commelle ; Crémieu ; Crossey ; Guinéens Grenoble ; Domène ; Echirolles Surieux ; Grenoble Dauphiné ; Meyrié ; Mistral AC ; Monestier ; Le Mottier ; Nivolas ; Noyarey ; Olympique Villefontaine ; Les Avenièrès ; Pierre Chatel ; Le Rachais ; Rochetoirin ; Ruy-Montceau ; Saint André le Gaz ; Thodore ; Tour Saint Clair ; Turcs Verpillère ; Turcs Grenoble ; UOP ; AJAT Villeneuve ; Virieu ; Vourey

COMMISSION FEMINIENES

Réunion 27 / 03 / 2018

Présents : J. Issartel, T. Truwant

Boite mail officielle : feminiens@isere.fff.fr

ATTENTION : Toute demande faite par un autre moyen que la boîte officielle du club n'est plus prise en compte. !!!

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements
Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : VALLEE DU GUIERS, G F 38, 2 ROCHERS, FORMAFoot B V, CLAIX

Les clubs féminins sont priés de donner réponse aux propositions de changement de date ou d'horaires demandés sur footclubs

Commission Féminine Elargie

Prochaine réunion le 14 mai 2018, organisée par le club de RIVES

Coupe Seniors à 11 Monique Bert

Rappel les ¼ de finale se dérouleront le Dimanche 1^{er} Avril, et les ½ finales le 20 Mai.

Coupe Seniors à 8 Isère :

Les ¼ de finale se dérouleront le Dimanche 1^{er} Avril, et les ½ finales le 13 Mai

E-foot 38 PV N° 382 du 29 mars 2018

Coupe Seniors à 8 Amitié :

Les 1/8 de finale se dérouleront le Dimanche 1^{er} Avril, les ¼ de finales le 22 Avril et les ½ finales le 13 Mai

FORMAFOOT

Pour modifier une date, il faut l'accord du club adverse

Report de match

Seniors à 11

D2

Journée 10 : LA MOTTE SERVOLEX – SUD ISERE se jouera à une date ultérieure

U 15 A 8

NIVEAU 1

Journée 2 : SUD ISERE - NIVOLET se jouera à une date ultérieure

CHALLENGE FESTIVAL U13 F

La finale du challenge Festival U13F aura lieu le 7 avril à SEYSSINET

Clubs participants : BOURGOIN, NIVOLAS, G F 38, VALLEE DU GUIERS, 2 ROCHERS, VEZERONCE HUERT, ENTENTE entre RACHAIS, CROLLES et A S GRESIVAUDAN, ENTENTE entre SUD ISERE, PAYS DE ST MARCEL-LIN et JARRIE

Chaque club participant a reçu un dossier relatif à cette finale, il est demandé à chaque responsable de bien respecter les informations données ainsi que les différents plannings.

Ces clubs peuvent demander dans le cas de problème d'effectifs le report de la journée (du 7 avril) en championnat U 15 F par mail auprès de la commission avant mardi.

Semaine du Foot féminin :

La Journée du Foot Féminin aura lieu le samedi 26 Mai à ST VERAND

Au cours de cette journée se déroulera le dernier tour des coupes U 15 F et U 18 F

Lors de cette journée seront honorées les féminines bénévoles

De ce fait merci aux clubs désirant mettre en valeur une ou plusieurs Féminines Bénévoles de faire parvenir un mail à la commission reprenant leur parcours au sein de leur club.

Une journée " Bouchons d'Amour " sera organisée lors de ces festivités

Vous pouvez récolter ces bouchons qui seront centralisés sur le site de ST VERAND

RASSEMBLEMENT DU 2 JUIN

Un rassemblement concernant les U 10F / U13F aura lieu à VOIRON, de ce fait il n'y aura pas de plateau U10 / U13 à ST VERAND le 26 mai

Le Président J. Issartel

06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Réunion du mardi 27 mars 2018

Présents : Patrick MONIER, Xavier ROCHETTE, Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

151. Ville de Grenoble: planification.

152. 2 RFC 2 : FM.

153. 2 RFC 1 : FM.

154. Touvet-Terrasse 1 : noté, demande informations complémentaires par mail.

155. ASPTT 2 ST : noté.

156. CD Varcès vs CEA 2 ST : noté.

E-foot 38 PV N° 382 du 29 mars 2018

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Docs Arbitre / Annuaire / Annuaire Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : Liste des correspondants Foot entreprise et à 8 senior
Liste à jour au 20/02/2018, merci de nous signaler toute erreur ou toute modification à apporter.

NOTE A TOUS LES CLUBS : RAPPELS

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (BACHELARD ou ESPAGNAC) : Les équipes doivent impérativement prévenir Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24 (service des sports, ville de Grenoble).

COUPES FOOT A 11 ENTREPRISE ET SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

Les Finales des Coupes de l'Isère et des Coupes Repêchages auront lieu les vendredis 01/06/2018 et 08/06/2018 au stade René Perrouault à Champ-sur-Drac.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

AJ18. CD Varcès -- CEA 1 ST.

Mardi 03/04/2018, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

J14. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 2 ST.

Jeudi 05/04/2018 (sous réserve date à confirmer, dirigeants vous contacter).

J07. CEA 1 ST – Belledonne.

Lundi 09/04/2018, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J11. GSE – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 09/04/2018, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

Matches en retard

Les matches en retard sont programmés entre le mardi 03/04/2018 et le vendredi 20/04/2018 (lundi de Pâques 02/04/2018 férié). La CFE demande aux équipes de retourner les Feuilles de match si des rencontres programmées auraient déjà été jouées. Le calendrier (dates ci-dessous y comprises) est susceptible d'être modifié.

J11. Belledonne – ASPTT 2 ST. Lundi 16/04/2018.

J14. CEA 1 ST – GSE. Lundi 16/04/2018.

J02. ASPTT 2 ST – Belledonne. 30/04/2018 (date à confirmer, dirigeants vous contacter).

J06. Air Liquide – CD Varcès.

J07. CD Varcès – CEA 2 Grenoble.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, Poule D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches en retard

Lundi 02/04/2018 étant férié (lundi de Pâques), les équipes disposant des terrains en semaine peuvent jouer un match en retard du 03/04/2018 au 06/04/2018 (prévenir la CFE). D'autres rencontres seront programmées pendant les vacances scolaires. La CFE demande aux équipes de retourner les Feuilles de match si des rencontres programmées ont déjà été jouées.

Matches en retard à jouer, si possible, semaine du 03/04/2018 (dirigeants vous contacter).

J01. Eybens – Energie Sports.

J03. Martinérois – USVO.

J03. Métropolitains 1 – Jarrie Champ 1.

J03. Eybens – Villeneuve.

J05. Energie Sports – USVO.

J08. Jarrie Champ 1 – Energie Sports.

J08. Métropolitains 1 – USVO.

J09. Métropolitains 1 – St-Martin d'Uriage.

Matches à jouer semaine du 09/042018

J13. Deux Rochers 1 – Energie Sports.

J13. St-Martin d'Uriage – Jarrie Champ 1.

J13. Martinérois – Poisat.

J13. Eybens – USVO.

J13. Métropolitains 1 – Villeneuve.

Matches à jouer semaine du 16/04/2018 (matches en retard)

RJ03. St-Martin d'Uriage – Energie Sports.

RJ05. Eybens – Métropolitains 1.

RJ09. Deux Rochers 1 – Villeneuve.

RJ09. USVO – Jarrie Champ 1.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, Poule D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ06. Fasson -- ATSCAF 38.

Jeudi 29/03/2018, 20h00. Champ sur Drac.
J11. ATSCAF 38– Touvet-Terrasse 1.
Lundi 09/04/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.
J11. Métropolitains 2 – Touvet-Terrasse 2.
Lundi 09/04/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.
RJ05. Fasson – Touvet-Terrasse 1.
Jeudi 12/04/2018, 20h00. Champ sur Drac.

Matches à jouer semaine du 09/04/2018

J11. Fontaine Les Iles – Deux Rochers 2.

Matches en retard

Lundi 02/04/2018 étant férié (lundi de Pâques), les équipes disposant des terrains en semaine peuvent jouer un match en retard du 03/04/2018 au 06/04/2018 et du 16/04/2018 au 20/04/2018 (prévenir la CFE). D'autres rencontres sont programmées pendant les vacances scolaires. La CFE demande aux équipes de retourner les Feuilles de match si des rencontres programmées ont déjà été jouées. Dirigeants vous contacter.

J01. Fasson – Fontaine Les Iles.
J06. Métropolitains 2 – Fontaine Les Iles.
J07. ATSCAF 38 – Fontaine Les Iles.
J07. Deux Rochers 2 – Fasson.
J07. Touvet-Terrasse 1 – Métropolitains 2.

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 27 MARS 2018

Présents : LOUIS J - CARRETERO

Excusée : M.J. MUFFAT-JOLY



La Commission rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Futsal Pont de Claix : Lu et noté.

Espoir Futsal 38 : Lu et noté.

INFOS :

L'arbre de Vie 2 est forfait général.

D1 :

Match en retard J 7 : Espoir Futsal 38 / Arbre de Vie 1 : Le samedi 14/04/2018 à 19h30 (Gymnase St Alban de roche, St Alban de Roche).

Match en retard J 8 : Futsal Pont de Claix / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 06/04/2018 à 21h00 (Gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Match en retard J 13 : Futsal Pont de Claix / Mistral FC : Le vendredi 30/03/2018 à 21h00 (Gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

D2 :

Domarin AS / FC voironnais 2 : Le mercredi 04/04/18 à 20h30 (Complexe Sportif, Domarin)

D3 :

FC Voironnais 3 / Futsal Isle d'Abeau 2 : match reporté à une date ultérieure.

Suite à la décision de la commission de discipline, le club de l'Isle d'Abeau Futsal aura son gymnase suspendu d'un match ferme avec date de prise d'effet le 26/03/2018.

COMPETITIONS U13 :

Equipes inscrites :

Futsal des Géants1 ; JOGA1 ; USVO1 et 2 ; FO Rivois1
Journée prévue les 15/04, 22/04, 29 /04, 20/05, 27/05, 03/06, 10/06

1° journée :

Futsal des Géants1 / USVO 1 : Le dimanche 15/04/18 à 12h00 (Gymnase des saules, Grenoble).

E-foot 38 PV N° 382 du 29 mars 2018

FO Rivois / JOGA : Jours et horaire à confirmer.

D1 : AC Seyssinet reçoit le vendredi à 21h00 jusqu'à la fin de la saison

Match en retard J 7 : Espoir Futsal 38 / Arbre de Vie 1 : Le samedi 14/04/2018 à 19h30 (Gymnase St Alban de Roche, St Alban de Roche).

Match en retard J 8 : Futsal Pont de Claix / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 06/04/2018 à 21h00 (Gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Match en retard J 13 : Futsal Pont de Claix / Mistral FC : Le vendredi 30/03/2018 à 21h00 (Gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).

Match en retard J 14 : AC Seyssinet / Arbre de Vie 1 : remis au vendredi 30/03/2018 à 21h00 Gymnase Nominé Seyssinet

Match en retard J 16 : RC Virieu Futsal / Vie et Partage 2 du 24/03/2018 est déplacée au Dimanche 25/03/2018 à 19h00 (Halle des Sports, Virieu).

D2 : AS Domarin recevra le Mercredi à 20h30 pour la deuxième phase.

FC Voironnais 2 recevra le Jeudi à 20h30 pour la fin de la deuxième phase.

D3 : RC Virieu Futsal 2 recevra le Vendredi à 20h00 pour la deuxième phase.

CALENDRIER PREVISIONNEL D2 et D3 2ème PHASE :

D2 : L'arbre de Vie 2 ; Domarin AS ; Futsal des Géants ; Nuxerete Fs 38 ; JOGA 3 ; FC Voironnais 2.

Journée 6 phase 2 :

Domarin AS / FC voironnais 2 : Le mercredi 04/04/18 à 20h30 (Complexe Sportif, Domarin)

Journée 7 phase 2 :

Domarin AS / Nuxerete Fs 38 : Le mercredi 28/03/18 à 20h30 (Complexe Sportif, Domarin).

FC Voironnais 2 / JOGA 3 : le samedi 31/03/18 à 17h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Exempt / Futsal des Géants :

Journée 8 phase 2 :

JOGA 3 / Domarin AS : le samedi 28/04/2018 à 17h00 (Gymnase Reynie Bayard, Grenoble).

Exempt / FC Voironnais 2.

Nuxerete Fs 38 / Futsal des Géants : le samedi 28/04/2018 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

D3 : Virieu Futsal 2 ; O.N.D ; F.O Rivois ; FC Voironnais 3 ; Futsal Isle d'Abeau 2.

Journée 7 phase 2 :

Exempt / Virieu Futsal 2

FC Voironnais 3 / Futsal Isle d'Abeau 2 : match reporté a une date ultérieur.

F.O Rivois / O.N.D : Le samedi 31/03/18 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Journée 8 phase 2 :

Futsal Isle d'Abeau 2 / Exempt.

O.N.D / FC Voironnais 3 : le mardi 24/04/18 à 20h00 (Gymnase de l'alliance, St Geoges d'Espéranche).

Virieu Futsal 2 / F.O Rivois : le vendredi 27/04/2018 à 20h00 (Halle des Sports, Virieu)

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 27 mars 2018

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / B.Buosi / C. Maugiron / J. Chambard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U13

Challenge Festival National U13 : Finale départementale

Elle se disputera sur les terrains de Seyssinet le 7 Avril. Tous les clubs qualifiés ont reçu un dossier complet sur l'organisation de cette épreuve par mail et courrier postal. Il est donc demandé aux responsables des 16 équipes qualifiées de bien prendre connaissance des documents adressés et de respecter le planning de la journée. Pour rappel ce sont les deux équipes qui termineront aux deux premières places qui seront qualifiées pour la finale régionale qui sera disputée à Andrézieux dans la Loire

E-foot 38 PV N° 382 du 29 mars 2018

Liste des 16 équipes qualifiées : Manival, Eybens, GF38, Rachais, Gpt Fure Isère, Villeneuve, 2 Rochers, Vallée du Guiers, Tour St Clair, Creys Morestel, Domarin, Echirolles, Gpt Sud Dauphiné, Bourgoin, Gpt Isère Rhodanienne, Charvieu

D4 poule F : RIVES forfait général

U15 A 8

Reprogrammation de match :

Poule A : QUATRE MONTAGNES /DEUX ROCHERS est reprogrammé au 19 mai 2018

U15 A 11

Courrier : ST HILAIRE DE LA COTE nous n'avons pas eu l'accord de ST SIMEON DE BRESSIEUX. ECHIROLLES Vu les décisions prises lors du comité directeur du 21 décembre 2017 et lors des réunions des U15 et U17 nous ne pouvons plus changer le résultat.

Division 3 :

Poule A : Suite à trois forfaits BELLEDONNE GRESIVAUDAN est forfait général

Poule C : QUATRE MONTAGNES/ GPT FURE ISERE est reprogrammé au 12 mai 2018

Poule G : DOMARIN 3 forfait général.

Pour les matchs de coupe Pierre Dubois et Repêchage si le terrain du club recevant est impraticable inversion du match systématique

U17

Pays d'Allevard : Merci de passer par footclubs pour la programmation de vos matchs et de vos horaires, les courriers ne seront plus pris en compte

Reprogrammation Match

D3 Poule E : Journée 10 du 03/03/18 Bourg d'Oisans / Sud Isère reprogrammé au 28/04/18

La Coupe Repêchage

Les ¼ de Finale auront lieu le 14 Avril 2018

Pour les matchs de coupe Isère et Repêchage si le terrain du club recevant est impraticable inversion du match systématique

U19

Reprogrammation match

D2 Poule A : Journée 15 du 24/03/18 Quatre Montagnes / FC2A reprogrammé au 12/05/18

SENIORS

D3 poule C : Vezeronce Huert / Beaurepaire du samedi 07 Avril à 20h. Courrier de Beaurepaire : Vezeronce n'a pas besoin de votre accord pour jouer le samedi à 20h son éclairage étant homologué.

D3 poule D : Miribel / FC La Tour St Clair 3 se jouera le dimanche 13 mai à 15h00.

D4 poule A : courrier de Claix 2 déclarant forfait général

D4 poule D : Balmes NI 2 / Cessieu, courrier de Balmes, par erreur, la journée 18 était programmée au samedi 21/04 alors qu'elle doit être jouée au samedi 14/04 à 20h. Modification faite.

D5 poule D : Le Mottier / Cote St André 3 du 25/03. Courrier de Mottier déclarant forfait pour ce match

D6 poule B : St Quentin 2 / USVO du 25/03 . Courrier de St Quentin déclarant forfait pour ce match

D6 poule B : Vinay 2 / Moirans du 25/03. Courrier de Vinay déclarant forfait pour cette rencontre

D6 poule C : ASCOL 2 / Dolomieu 4 du 25/03 . Courrier de Dolomieu déclarant forfait pour ce match

D6 poule C : Dolomieu 4 / Chabons 2 du 01/04 est avancé au samedi 31 / 03 à 16h à Dolomieu

VETERANS

Rappel : Il est impératif pour les clubs de venir avec le listing des licences ou une connexion FootCompagnons pour procéder à la vérification des licences notamment en coupe.

Les Co-Présidents

L. Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire

J. Chambard



COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 27 MARS 2018

Présents : MM. BOULORD, REPELLIN, ROBIN, BONO, CHAMBARD, HUGOT, GALLIN, VITTONI

Excusés : MM. SEGHIER, PINEAU

MATCHS à JOUER

U.S.V.O / AS GRESIVAUDAN U15 - D2 Poule A : maintien de la décision : Match à jouer

Dossier transmis à la commission compétente pour fixer la date de la rencontre

COURRIER

F.C. BILIEU : suite à votre courrier concernant un arrêté municipal : dossier en attente de la réponse de la F.F.F et transmis au comité directeur.

DECISIONS

N°107 : LA SURE 2 / VERSAU 3 – SENIORS – D5 – POULE B – MATCH DU 25/03/2018.

Réclamation irrecevable : aucune réserve d'avant-match ne figure pas sur la feuille annexe.

N°108 : PONT DE CLAIX / U.S.V.O. – U17 – D3 – POULE G – MATCH DU 24/03/2018.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel, de la rencontre, relatant dans quelles circonstances l'équipe de U.S.V.O. GRENOBLE a quitté le terrain à la 55^{ème} minute.

Considérant que l'équipe de U.S.V.O. GRENOBLE a quitté volontairement le terrain provoquant l'arrêt de la rencontre confirmé par l'arbitre officiel, suite à moins de 8 joueurs

Considérant l'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule :

« Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que se soit où se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (9 pour les féminines, 5 pour les jeux à 8) sur le terrain sera battue par pénalité » .

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de U.S.V.O. GRENOBLE, (moins un (-1) point, 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de PONT DE CLAIX (trois points, sept buts). (score au moment de l'arrêt de la rencontre : PONT DE CLAIX : 7 / U.S.V.O. : 1)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°109 : ST PAUL DE VARCES 2 / TUNISIENS SMH 2 – SENIORS – D5 – POULE A – MATCH DU 25/03/2018.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST PAUL DE VARCES, pour la dire recevable. Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de TUNISIENS SMH, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre NOYAREY a eu lieu le 18 / 03 /2018.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°110 : NIVOLAS 2 / VALLEE DU GUIERS 2 – U17 – D3 – POULE D – MATCH DU 17/03/2018.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant dans quelles circonstances l'équipe de NIVOLAS a quitté le terrain à la 45^{ème} minute.

Considérant que l'équipe de NIVOLAS a quitté volontairement le terrain provoquant l'arrêt de la rencontre confirmé par l'arbitre officiel.

Considérant l'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule :

« Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit où se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (9 pour les féminines, 5 pour les jeux à 8) sur le terrain sera battue par pénalité ».

Par ce motif, la CR donne match perdu par PENALITE au club de NIVOLAS, (moins un (-1) point, 0 but), pour en reporter le bénéfice au club de VALLEE DU GUIERS (trois points, neuf buts). (score au moment de l'arrêt de la rencontre : NIVOLAS : 0 / VALLEE DU GUIERS : 9)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 MARS 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 05/03/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 31/03/2018.

550032 LA TOUR ST CLAIR FC (sous réserve d'encaissement)
539465 MISTRAL FC
554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
580990 PONTCHARRA AS (sous réserve d'encaissement)
615032 METROPOLITAINS FC
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

PRESIDENT
Jean-Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Gérard ROBIN

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 6 avril 2018 au dimanche 8 avril 2018

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 8 avril 2018
Match U19 PHR
GF38 2/M.D.A CHASSELAY à 13h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 7 avril 2018
Plateau U10/U11 AJAT VILLENEUVE à 13h00
Plateau U11 AJAT VILLENEUVE à 13h00
Match U15 D3
AJAT VILLENEUVE/ASIEG à 15h00
dimanche 8 avril 2018

Match seniors D1
AJAT VILLENEUVE/US SASSENAGE à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 7 avril 2018
Match U15 D3
FC2A 2/US JARRIE CHAMP à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 7 avril 2018
Plateau U10 FC MISTRAL à 10h30
Plateau U11 FC MISTRAL 2 à 10h30
Match U15 D3
FC MISTRAL/AS NOTRE DAME DE MESSAGE à 13h30

E-foot 38 PV N° 382 du 29 mars 2018

Match U17 D3
FC MISTRAL/ES PIERRE CHATEL à 15h30
Match U19 D2
FC MISTRAL/ES MANIVAL 2 à 17h30
dimanche 8 avril 2018
Match Féminine à11 D1
FC MISTRAL/ASF BOURBRE à 13h00
Match seniors D6
USVO/FC CHAMPAGNIER 2 à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 7 avril 2018
Plateau U10/U11 AS BAJATIERE à14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 8 avril 2018
Match seniors D6
AJAT VILLENEUVE 2/AS NOTRE DAME MESSAGE à 12h30
Match seniors D5
TURCS DE GRENOBLE/ASJF DOMENE 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 7 avril 2018
Plateau U11 GF38 2 à 10h30
Plateau U11 GF38 à 10h30
Match U15 D3
ASIEG 2/G.FURE ISERE 2 à 14h00
dimanche 8 avril 2018

Match seniors D6
ASGD/FC ST QUENTIN 2 12h30
Match seniors D5
GUINEENS ISERE/AS MARTINEROIS 3 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 8 avril 2018
Match Féminin R1
GF38 2/LYON OLYMPIQUE RHONE 2 à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 7 avril 2018
Plateau U10 GF38 Filles à 10h30
Plateau U11 GF38 3 Filles à 10h30
Match U18 Féminin Ligue
GF38 2/CROIX SAVOIE AMBILLY à 16h00
Match seniors D1
FC2A/US JARRIE CHAMP à 19h00
dimanche 8 avril 2018
Match U19 HL
GF38/AS MISERIEUX TREVOUX à 13h00
Match seniors D2
ASIEG/OL ST MARCELLIN 2 à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 7 avril 2018
Match U15 D3
USVO/US ABBAYE à 14h00

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 27 mars 2018

NOUVELLE SESSION DE FORMATION CFF1 AVRIL 2018

Du 16 Avril au 19 Avril 2018

Lieu : FC2A GRENOBLE

L'inscription est ouverte en ligne

Liste des éducateurs inscrits au 26/03/2018

Nom	Club
AHAMADA Hachim	F.C. PONT DE CLAIX
BONDOUX PERRIN Jonas	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BONNEAU Simon	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
CERMENO VIVANCOS Dorian	F.C. CROLLES BERNIN
DEWEER Simon	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
FOX DIT GIRARD Florentin	F.C. CROLLES BERNIN
HAMIDI Johan	O. NORD DAUPHINE
JOUVEL Julien	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE

E-foot 38 PV N° 382 du 29 mars 2018

Nom	Club
MEDDAH Abdelkader	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
MEKKI Habib	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
MUNDA Robert	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
OMBA KABALO Francis	ISLE D'ABEAU F.C.
REBREYEND Julien	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
REY Rebecca	ISLE D'ABEAU F.C.
ROBERT Liam	F.C. CROLLES BERNIN
SALEM Yannic	F.C. PONT DE CLAIX
TRAPIER Clement	VALLEE DU GUIERS F.C.
TURC Kyllian	VALLEE DU GUIERS F.C.
VENDRA Philippe	F.C. ALLOBROGES ASAFIA

MODULE U9 MINEURS 17 AU 18 AVRIL 2018
AFRAT AUTRANS

Liste des inscrits :

Nom	Club
ANSELME Jules	A. S. DE DOMARIN
AUBRY Clement	MOS3R FOOTBALL CLUB
AYEL Theo	MOS3R FOOTBALL CLUB
BIZET Yann	A.C. SEYSSINET PARISET
DAMAIS Romain	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DAPPEL Theo	F.C. SUD ISERE
DELAMARE Louis	A. S. DE DOMARIN
ELEZAAR Ilian	C.S. VOREPPE
HOGARD Lucas	A. S. DE DOMARIN
JANICHON Valentin	F.C. BOURGOIN JALLIEU
LORENZI Manuela	F.C. SUD ISERE
RICARD Jody	A. S. DE DOMARIN
SANCHEZ Valmont	A.C. SEYSSINET PARISET
SIGISMONDI Clement	MOS3R FOOTBALL CLUB
VERGNES Morgan	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT

FORMATION GARDIEN DE BUT

LE 23 ET LE 25 AVRIL 2018

Lieu : District de l'Isère Sassenage
L'inscription est ouverte en ligne

E-foot 38 PV N° 382 du 29 mars 2018

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS

(CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN

Tout détenteur d'une licence **dirigeant** souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

PLAN DE PERFORMANCE FEDERALE (P.P.F.)

Catégorie U14 (joueurs nés en 2004)

A l'attention de l'ensemble des responsables des catégories U14 !

MERCREDI 4 AVRIL 2018

Le District de l'Isère de Football informe les clubs, les parents et les joueurs que la Commission Technique organise le 3^{ème} Tour de détection départementale pour les joueurs licenciés nés en 2004 ayant été retenus au tour précédent et pour l'ensemble des **clubs participants aux Championnats U15 de niveau Ligue**. Cette action technique est **OBLIGATOIRE**, et elle a pour objectif principal de retenir les meilleurs joueurs afin de participer au stage U14 des Espoirs du Foot organisé par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes pendant les vacances de Pâques au mois d'avril. Suite à cette action, il y aura aussi une 50^{ème} de joueurs sélectionnés qui participeront au 4^{ème} et dernier Tour de détection programmé le MERCREDI 6 JUIN 2018 sur 1 seul site (à déterminer).

Ce 3^{ème} Tour de détection départementale se déroulera donc sur 2 sites, un sur le NORD ISERE à CREYS et un sur le SUD ISERE à ST MARTIN D'HERES. Chaque club évoluant dans les championnats régionaux U15 inscrit 5 joueurs, sauf les clubs FC BOURGOIN J. et GF38 qui inscriront 10 joueurs, parce qu'ils ont 2 équipes dans ces compétitions de Ligue. Les joueurs les joueurs concernés seront convoqués à 13H45 sur leur site en fonction de la répartition proposée ci-dessous :

MERCREDI 4 AVRIL 2018	
RDV : 13H45 - Début 14H00 -> Fin 16H30	
Site NORD ISERE à CREYS Stade Du Bracon Les Ecoux 38510 Creys Mepieu	Site SUD ISERE à ST MARTIN D'HERES Stade Just Fontaine Complexe Sportif P. Neruda, rue Henri Wallon 38400 St Martin d'Hères
BOURGOIN FC	GF38
COTE ST ANDRE	OC EYBENS
CHARVIEU CHAVAGNEU FC	FC ECHIROLLES
LA MURETTE	MANIVAL ES
	G. SUD DAUPHINE

EFFECTIF : 110 joueurs convoqués sur 2 sites.

CONTENUS : rencontres à 11c11, chaque équipe joue au moins 3 matches.

Durée Match = 1 * 20min. (5 min. de repos entre les matches)

ECHAUFFEMENT dirigé : Exercice de travail technique et perceptif ou Jeu de maîtrise collective du ballon

EVALUATION TECHNIQUE : Tests conduite de balle et/ou jonglerie (statique/en mouvement)

En cas de difficulté vous pouvez contacter directement les responsables de sites (coordonnées inscrites dans la convocation des joueurs). Dans la convocation à remettre aux joueurs proposés par votre club, se trouve l'autorisation parentale à remplir, signer et à ramener pour le Mercredi 4 avril.

Documents joints au dossier :

- Tableau Fiche Renseignements Joueurs pour l'inscription des 5 ou 10 joueurs
- Convocation joueurs U14 (avec l'autorisation parentale)
- Bilan détection U14 + liste joueurs retenus au 2^{ème} Tour

Contact: DAVID CAZANOVE, Educateur Sportif District, 06.28.42.39.51/david.cazanove@isere.fff.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 27 MARS 2018

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission

➤ Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- MAIRIES : BIZONNES - CHABONS – CROLLES – MENS
- LAURA FOOT : Confirmation Eclairages : CHIRENS – COUBLEVIE – ST GENIX SUR GUIERS

Classement Gymnase Pierre BEGHIN –

Courriers reçus :

- LAURA FOOT : Confirmation Classement éclairage : AOSTE
- MAIRIES : BIZONNES - ECLOSE BADINIÈRES – IZEAUX - MENS
- FFF : AOSTE -

ECLAIRAGE : Confirmation de Classement Fédéral

A prévoir :

- Le VERSOUD (sem 13) - GIERES (reporté) –
- En planification : DOMARIN, ST GEORGES D'ESPERANCHE

Informations à tous les Clubs et Propriétaires d'Installations Sportives.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante.

2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale (Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.

Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

Rappel : Installations Sportives : Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de replis à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

Ci-après liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée en **2017/2018**.

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

CROLLES	Stade de la DENT DE CROLLES	381400102	Niveau 5SYE	En cours de planification
ST JOSEPH de RIVIERE	Stade MUNICIPAL	384050101	Niveau 5	En cours de planification
ST BARTHELEMY de SECHILLENNE	Stade MUNICIPAL	3836400101	Niveau 5	En cours de planification
ST MARTIN D'HERES	Stade AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	RDV le 29/03/18 CDTIS
SEYSSINET PARISSET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Avt le 29/05/2018
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5S	Avt le 11/05/2018
COUBLEVIE	Stade Plan Menu EST 2	381330102	Niveau FOOT à SYE	Avt le 05/06/2018
FROGES	Complexe Sportif OLIVIER GIROUD	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018
RIVES	Stade CHARVET	383370102	Niveau 5	Avt le 13/09/2018
NIVOLAS VERMELLE	Stade Municipal	382760101	Niveau 5	Avt le 15/09/2018

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: CHABONS – CROLLES - ECLOSE BADINIÈRES – MENS – NOTRE DAME de MESSAGE

Information

Les dispositifs du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la saison 2017/2018 sont ouverts. Ils concernent les chapitres de l'Emploi, de l'Équipement, du Transport et de la Formation.

Cahier des charges et mode d'emploi.

Avant de déposer un projet, les clubs amateurs sont invités à se rapprocher du District pour se renseigner sur la politique de subvention locale et bénéficier d'une aide pour la mettre en place.

Le FAFA vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: la professionnalisation des clubs (Emploi) – l'amélioration de l'encadrement (Formation) – l'amélioration des installations (Équipement) et le déplacement des équipes de jeunes (Transport).

Orientations du DISTRICT sur l'aide sollicitée :

- « Dossier Equipement ».

Suite à l'enveloppe attribuée au District de l'ISERE, concernant le chapitre « Equipement », nous partons sur le principe d'aider les clubs et/ou collectivités, avec une mise en avant sur la Sécurisation des Installations.

Les dossiers déjà déposés et en cours, correspondent aujourd'hui à l'enveloppe attribuée pour 2017/2018.

IMPORTANT :

A compter du 22 Mars 2018, aucun nouveau dossier ne pourra être retenu pour la période (2017/2018).

Pour tout nouveau dossier à créer ou à déposer, prendre contact avec les Responsables de la Commission FAFA pour suite à donner.

- « Dossier Transport »

Dernière minute : Par l'intermédiaire de ce dispositif, la F.F.F souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer le transport des licenciés(es).

Pour les clubs qui le souhaitent le plan de financement de projets d'acquisition de véhicules de transport est encore possible pour **un seul dossier pour notre District.**

Le ou les clubs intéressés doivent prendre contact avec les Responsables de la Commission FAFA.